

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle des fêtes - 3 Rue de la Barre - 71160 Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 9 décembre 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_160 - MOBILITE MODALITÉS D'UTILISATION DES BIENS POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT URBAIN DE LA LIGNE « PLM »

La Communauté de Communes Le Grand Charolais a, au titre de sa compétence mobilité, conclu une délégation de service public avec la société TRANSARC pour l'exploitation de la ligne de transport urbain dénommée « PLM ».

Pour assurer le fonctionnement de ce service, il convient de déterminer les responsabilités de chacun au égard au mobilier urbain constitué des abribus et des poteaux d'arrêts.

Il s'avère que le bus qui effectue les trajets de la ligne « PLM » est stockée dans les locaux appartenant à la ville de Paray-le-Monial. Il convient donc de formaliser cette mise à disposition de locaux.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Paray-le-Monial et la Communauté de Communes Le Grand Charolais dans le cadre de l'exploitation du service de transport urbain de la ligne « PLM ».

Vu la compétence de la Communauté de Communes Le Grand Charolais en matière de mobilité,

Vu le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la ligne de transport urbain de la ligne « PLM » conclu entre Le Grand Charolais et la société TRANSARC,

Considérant la nécessité de mettre à disposition le mobilier urbain dans le cadre du contrat précité,

Considérant la mise à disposition de locaux pour le stationnement du bus dédié à l'exploitation de la ligne de transport du PLM

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 20 novembre 2025,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 26 novembre 2025,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- D'approuver les termes de la convention à intervenir avec la ville de Paray-le-Monial jointe en annexe relative à l'exploitation de la ligne de transport urbain PLM,**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : André COTTIN
Membres présents à la séance : 57	Votants : 62

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÈME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Hervé BERNIGAUD, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Gérard DUCHET, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, André RIBOULIN, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 15 décembre 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais